

# **Association « Wallah We Can »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31-12-2023**

**SW Expertise et Audit**

# Sommaire

	<b>Page</b>
<b>I- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>3</b>
<b>II- ETATS FINANCIERS</b>	<b>7</b>
<b>III- NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>12</b>

**I- RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES**

**Association « Wallah We Can »**  
**Rapport du commissaire aux comptes**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Monsieur le Président de l'association « Wallah We Can »,**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée et en application des dispositions du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011 relatif aux associations, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association « Wallah We Can » qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total des actifs nets de **1 342 849 DT**, y compris un résultat excédentaire de **1 278 229 DT** et un total net de la situation financière de **1 397 385 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et charges et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport financier**

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités du bureau directeur pour les Etats Financiers**

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est au Bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Bureau directeur notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2023.

**SW Expertise et Audit**

Tunis, le 08 mai 2024

**Nabil Zribi**



**SW Expertise et Audit**  
A 3-8 Immeuble Express  
Centre Urbain Nord  
RF : 1565704 X/A/M/000  
Tél : 71 947 377



### **III - Etats financiers**

**Bilan**

**Etat des charges et produits**

**Etat des flux de trésorerie**

**Notes aux Etats financiers**

## ASSOCIATION WALLAH WE CAN

## BILAN

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique		31/12/2023	31/12/2022	Variation
<b>Actifs Courants</b>	<b>Notes</b>	<b>1 378 451</b>	<b>71 040</b>	<b>1 307 411</b>
Liquidités et équivalents de liquidité	(1)	1 378 451	71 040	1 307 411
Placements et autres actifs financiers		0	0	0
Autres actifs courants		0	0	0
Créances et comptes rattachés		0	0	0
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0	0
<b>Actifs Non Courants</b>	<b>Notes</b>	<b>18 934</b>	<b>9 915</b>	<b>9 915</b>
Autres actifs non courants		0	0	0
Immobilisations Incorporelles		0	0	0
Amortissements Immobilisations Incorporelles		0	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations Corporelles		23 658	9 997	9 997
Amortissements Immobilisations corporelles		- 4 724	-82	-82
	(2)	<b>18 934</b>	<b>9 915</b>	<b>9 915</b>
Immobilisations Financières		0	0	0
<b>Total des Actifs</b>		<b>1 397 385</b>	<b>80 955</b>	<b>15 743</b>

## ASSOCIATION WALLAH WE CAN

## BILAN

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Autres passifs courants	(3)	14 355	9 935	4 420
Fournisseurs et comptes rattachés	(4)	40 180	11 232	28 948
Provisions		0	0	0
Autres passifs non courants		0	0	0
<b>Total des Passifs</b>		<b>54 535</b>	<b>21 167</b>	<b>33 368</b>
Excédents ou déficits reportés		64 620	61 850	2 770
<b>Actifs nets avant Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>64 620</b>	<b>61 850</b>	<b>2 770</b>
Excédent ou déficit de l'exercice		1 278 229	- 2 062	1 280 291
<b>Total des actifs nets</b>	(5)	<b>1 342 849</b>	<b>59 788</b>	<b>1 283 061</b>
<b>Total des passifs et des actifs nets</b>		<b>1 397 385</b>	<b>80 955</b>	<b>1 316 430</b>

**ASSOCIATION WALLAH WE CAN**  
**ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Cotisations des adhérents		0	0	0
Revenus des activités et des manifestations		0	0	0
Autres apports	(6)	1 642 167	299 600	1 342 567
<b>Total Produits</b>		<b>1 642 167</b>	<b>299 600</b>	<b>1 342 567</b>
Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements	(7)	121 255	82 235	39 020
Charges du personnel	(8)	112 730	134 851	- 22 121
Dotations aux amortissements et provisions		4 642	82	4 560
Autres charges courantes	(9)	125 241	84 956	40 285
Charges financières nettes		-	-	-
Autres pertes/gains		71	- 462	533
<b>Total charges</b>		<b>363 938</b>	<b>301 663</b>	<b>-37 916</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>1 278 229</b>	<b>-2 062</b>	<b>-55 858</b>

**ASSOCIATION WALLAH WE CAN**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
 Arrêté au 31 décembre 2023  
 (exprimé en Dinars)

Rubrique	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
Encaissement des cotisations des adhérents	0	0	0
Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0	0
Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0	0
Encaissement d'autres revenus et apports	1 642 167	299 600	1 342 567
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	121 255	82 235	39 020
Décaissement des rémunérations versées au personnel	112 730	134 851	22 121
Autres Décaissement des activités courantes	87 111	66 689	20 422
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>1 321 072</b>	<b>15 825</b>	<b>1 305 247</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 661	9 997	3 664
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>13 661</b>	<b>-9 997</b>	<b>3 664</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
Encaissement des dotations	0	0	0
Encaissement des subventions d'investissement	0	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	0	0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 307 411</b>	<b>5 828</b>	<b>-49 128</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>71 040</b>	<b>65 212</b>	<b>54 956</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 378 451</b>	<b>71 040</b>	<b>5 828</b>

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- Référentiel comptable, principes et méthodes comptables

#### 1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » a été établis conformément à la norme comptable tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

#### *Bases de mesure et principes comptables appliqués*

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » ont été élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de l'objectivité ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La prééminence du fond sur la forme.

#### 1.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société ont été établis en Dinar Tunisien.

### *1.3. Exercice social*

Les présents états financiers clos le 31 Décembre couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

## **2- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux prévus par la législation fiscale en vigueur.

## **3- Comptabilisation des sommes versés par les bailleurs de fonds**

Les sommes reçus par les bailleurs de fonds et affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relative à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissements.

Les sommes reçus auprès des bailleurs de fonds et affectées à des charges reportées sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultats au moment de la constatation des charges correspondantes.

## **4- Evénements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenue entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

**Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers****1. Les liquidités et équivalents de liquidité :**

Au 31 décembre 2023, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 1 378 451 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Banques	1 378 829	70 813	1 308 016
Caisse	- 378	227	- 605
<b>Total</b>	<b>1 378 451</b>	<b>71 040</b>	<b>1 307 411</b>

**2. Les Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles et incorporelles accusent un solde de 18 934 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>VB 01/01/2023</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>VB 31/12/2023</b>	<b>AMT 01/01/2023</b>	<b>Dotation 31/12/2023</b>	<b>AMT 31/12/2023</b>	<b>VCN</b>
Logiciels	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Matériel Informatique	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de Bureaux	0	13 661	13 661	0	2 642	2 642	11 019
Inst. Générale Agence et Aménagement	9 997	0	9 997	82	1 999	2 081	7 916
Matériel de Transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel et Outillage industriel	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>9 997</b>	<b>13 661</b>	<b>23 658</b>	<b>82</b>	<b>4 641</b>	<b>4 723</b>	<b>18 935</b>
<b>Total</b>	<b>9 997</b>	<b>13 661</b>	<b>23 658</b>	<b>82</b>	<b>4 641</b>	<b>4 723</b>	<b>18 934</b>

**3. Les autres passifs courants**

Au 31 décembre 2023, les autres passifs courants s'élèvent à 14 355 DT. Le tableau de mouvements se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
RS / Achats	-	86	- 86
Receveur des finances	8 919	1 633	7 286
CNSS	5 437	8 216	- 2 779
<b>Total</b>	<b>14 355</b>	<b>9 935</b>	<b>4 420</b>

#### 4. Les fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2023, les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 40 180 DT. Le tableau de mouvements des actifs nets se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs Divers	2 147	-	2 147
Peinture DECO	23 300	-	23 300
Maintenant SARL	5 400	-	5 400
Ben Jemaa Travaux	6 800	-	6 800
Apollo Prod	750	750	-
Donec	-	4 999	- 4 999
Khamessi Kamel	-	1 650	- 1 650
Sté Joulissa	950	3 000	- 2 050
Prod 911	833	833	-
<b>Total</b>	<b>40 180</b>	<b>11 232</b>	<b>28 948</b>

#### 5. Actifs Net

Au 31 décembre 2023, l'actif net s'élève à 1 342 849 DT. Il se détaille comme suit :

	Apports affectés à des immobilisations	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31/12/2022	-	-	-	-
Apports reçus affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Total Apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Excédent de l'exercice précédent 2022	-	64 620	-	64 620
Excédent de l'exercice 2023	-	-	1 278 229	1 278 229
<b>Solde au 31/12/2022</b>	-	61 850	1 278 229	1 342 849

#### 6. Les Autres apports

Au 31 décembre 2023, les autres apports accusent un solde de 1 642 167 DT et représentent la Quote-Part des sommes reçues auprès des bailleurs de fonds et qui sont affectées aux charges de l'exercice 2023. L'affectation de ces charges sur les différents projets se présente dans le tableau suivant :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dons Autres Projets	1 632 667	245 068	1 387 599
Dons Projet Fernana	9 500	54 533	- 45 033
<b>Total</b>	<b>1 642 167</b>	<b>299 600</b>	<b>1 342 566</b>

**7. Les Achats consommés de fournitures et d'approvisionnement**

Au 31 décembre 2023, les achats consommés de fournitures et d'approvisionnement s'élèvent à 121 255 DT. Et se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
ACHATS NON STOCKES DE MP ET FOURNITURES	100 424	13 268	87 156
ACHAT CONSOMMABLE	-	22 488	- 22 488
ACHAT FOURNITURES FERNENA	10 856	10 844	12
ACHAT NON STOCKE FERNENA	9 974	27 270	- 17 296
ACHAT DE MARCHANDISES	-	8 364	- 8 364
<b>Total</b>	<b>121 255</b>	<b>82 235</b>	<b>39 020</b>

**8. Charges du personnel**

Au 31 décembre 2023, les charges du personnel s'élèvent à 112 730 DT. Et se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
SALAIRES	94 541	83 613	10 928
AUTRES PRIMES	4 195	15 362	- 11 167
INDEMNITE DE STAGE	-	22 993	- 22 993
CNSS PATRONALE	13 994	12 577	1 417
ACCIDENT DE TRAVAIL	-	307	- 307
<b>Total</b>	<b>112 730</b>	<b>134 852</b>	<b>- 22 122</b>

**9. Autres charges courantes**

Au 31 décembre 2023, les autres charges courantes s'élèvent à 125 241 DT. Et se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
ACHATS ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	75 924	39 816	36 108
FRAIS D'HEBERGEMENT	2 140	-	2 140
SONEDE	-	1 297	- 1 297
STEG	464	145	319
CARBURANT	273	975	- 702
FRAIS DE DOMICILIATION	9 667	6 258	3 409
LOCATION MATERIEL	6 000	1 666	4 334
ENTRETIEN ET REPARATION	6 640	4 200	2 440
ASSURANCE	622	74	548
REMUN D INTERMEDIAIRE ET HONOR	154	7 299	- 7 145
FRAIS D'HEBERGEMENT	-	670	- 670
REM INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES	5 092	-	5 092

PUBLICITE	49	-	49
RECEPTION ET EVENEMENT	5 230	-	5 230
FRAIS DE DEPLACEMENT	10 535	20 559 -	10 024
FRAIS DE COMMUNICATION	665	115	550
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICAT	-	20 -	20
SERVICE BANCAIRES ET ASSIMILES	836	1 068 -	232
FOPROLOS	800	769	31
DROIT DE TIMBRE/ACHAT	1	10 -	9
MUNIMUM DE PERCEPTION	150	15	135
<b>Total</b>	<b>125 241</b>	<b>84 956</b>	<b>40 285</b>